

ATTESTATION DE REUSSITE

Session n° T260B0A

Je soussignée, Pascale ROUX, agissant en qualité de Gérante de LCF, certifie que :

Monsieur Anis PISTILLO

Entreprise : LIP BOURG EN BRESSE GROS OEUVRE INDUSTRIE ET BATIMENT
01000 - BOURG-EN-BRESSE

A suivi avec assiduité la formation

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux Niveau - opérateur - Blended MATIN

le mardi 24 mars 2026
et ce pour une durée de 3.50 heures
Format formation : Présentiel

- Objectifs : L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux ou AIPR s'inscrit dans la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1er janvier 2018
Pour répondre à la réglementation, l'employeur doit délivrer une autorisation (AIPR) sur la base de la réussite à l'examen AIPR par QCM sur le site du MTES
Trois niveaux de formation (concepteur, encadrant et opérateur) sont prévus pour répondre aux missions de l'entreprise. Une formation préalable est nécessaire pour prétendre réussir à l'un des trois examens prescrits par le MTES
- Prérequis : Être âgé(e) de 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation. La formation étant entièrement dispensée en français, une bonne maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, est vivement conseillée.
- Méthodes d'évaluation(s) : Délivrance de l'attestation AIPR en cas de réussite à l'examen, selon le niveau choisi.
Évaluation des compétences acquises et de l'atteinte des objectifs pédagogiques par l'organisme de formation. Le stagiaire est préparé à l'examen final grâce à des tests blancs réalisés en amont. **À l'issue de la formation**, chaque candidat accède directement à la plateforme du MTES pour passer l'examen officiel. La réussite est conditionnée à l'obtention d'une note égale ou supérieure au seuil requis.
- Lieu : **LCF TOSSIAT - Tossiat**
01250 - Tossiat

Durée de Validité : 2 mois
Un Certificat vous sera envoyé dans les plus brefs délais

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Chassieu, le 24 mars 2026

Pascale ROUX
Gérante

